INTITULÉ DE LA CERTIFICATION

Conduire l'audit d'un organisme de formation

Description du métier, de l'activité ou de la situation professionnelle à partir desquels le dispositif de formation visant la certification est initié :

Cette certification concerne les compétences nécessaires pour conduire l'audit d'un organisme de formation, selon le Référentiel National Qualité.

L'objectif principal est d'attester la maitrise de la mise en œuvre des compétences des auditeurs intervenant pour le compte des organismes de certification accrédités par le COFRAC ou instance de labellisation reconnue par France Compétences.
La présente certification doit permettre :

- aux organismes certificateurs de sélectionner en toute confiance les auditeurs dans le but de les qualifier, puis de les missionner pour réaliser les audits conformément au Référentiel National Qualité
- aux organismes de formation de bénéficier de la valeur ajoutée apportée par une approche structurée permettant de s'assurer que toutes les étapes nécessaires au bon déroulement de l'audit sont bien respectées, la qualité de l'audit étant dépendante des compétences techniques de l'auditeur

L'action des auditeurs est d'intervenir en tant que tierce partie et a pour but de vérifier la conformité des systèmes de management de la qualité des organismes de formation au Référentiel National Qualité, en vue de leur attribuer la certification Qualiopi.

Le public cible est constitué de profils issus de la formation professionnelle et/ou de la qualité, de type consultant ou formateur, qu'ils soient internes à un organisme ou indépendants.

<u>Prise en compte des situations de handicap dans l'exercice des missions :</u>
Un audit, quel que soit son champ d'action, doit pouvoir être juste et reproductible : il doit aboutir aux mêmes conclusions indépendamment des spécificités de l'auditeur comme de l'audité. Dans ce cadre, le handicap, qu'il s'agisse de celui de l'auditeur ou de celui de l'audité, doit être pris en compte dans les modalités de déroulement de l'audit (par exemple permettre l'accès aux zones nécessaires à l'audit pour une personne à mobilité réduite), mais il ne doit pas interférer dans les conclusions de l'audit. Les compétences de l'auditeur sont donc indépendantes de son éventuelle situation de handicap.

RÉFÉRENTIELS		
RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION	
	MODALITÉ(S)	CRITÈRES D'EVALUATION
C1 : Elaborer un plan d'audit et un guide d'entretien en adéquation avec le mandat de l'audit pour orienter et prioriser le déroulement de l'audit en fonction des risques repérés.	**Une évaluation qui se déroule en 2 temps :** **1) Evaluation écrite en 2 parties (1h30) :** **Partie 1 : validation des connaissances et de la bonne compréhension des exigences réglementaires** des décrets et arrêtés du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue ⇨ 40 questions dont des questions pratiques visant à obtenir une situation observable permettant l'évaluation des compétences de réalisation des audits, représentant 40% de la note finale **Partie 2 : évaluation des pratiques professionnelles via une étude de cas pratiques portant sur l'application des exigences du Référentiel National Qualité en situation opérationnelle** 3 types d'exercices écrits basés sur des situations observables et concrètes issues du terrain. Ils sont composés d'une ou plusieurs questions ouvertes dans le but de valider les compétences suivantes : ⇨ Préparer l'audit et élaborer le plan d'audit (C1) ⇨ Vérifier l'approche adoptée en situation professionnelle (C2)	Mise en application effective de la réglementation : le candidat sait repérer les exigences et les mettre en application (C1 et C3) Mise en place d'un plan d'audit : complet, clair, répondant aux objectifs de l'audit (C1) Capacité d'analyse : identification des éléments clés parmi un nombre d'informations important (C2 et C3) Capacité à statuer sur la décision de conformité et sur le niveau de gravité d'une non-conformité (C4) Rédaction des libellés de constats : claire, précise et compréhensible par l'audité, basés sur des preuves (C4 et C5) Face à des situations complexes : attitude adaptée et permettant de réaliser l'audit dans des conditions adéquates (C2) Bonne gestion du temps : par transposition, réalisation de l'ensemble de l'évaluation dans le temps imparti (C2) *Pour garantir l'harmonisation des pratiques d'évaluation, les examinateurs disposent d'un guide qui leur permet d'apprécier qualitativement et quantitativement la satisfaction des critères*
C2 : Conduire un audit en adoptant la posture adéquate, en prenant en compte les potentielles situations de handicap et en respectant les différentes étapes essentielles (*réunion d'ouverture, observations, étude de documents complémentaires, entretiens constitution des « preuves d'audit », rédaction de constats, réunion de clôture*) dans le but d'évaluer le niveau de conformité au Référentiel National Qualité.		
C3 : Analyser et synthétiser les informations et les preuves d'audit collectées conformément aux exigences fixées par le Référentiel National Qualité.		
C4 : Statuer sur la conformité ou non de l'organisation auditée au regard du référentiel d'audit pour évaluer sa performance.		
C5 : Elaborer et rédiger des constats et le rapport d'audit pour rendre compte de l'analyse des résultats pour chacun des critères et indicateurs associés.		

	⇨ Analyser les situations et statuer sur la conformité (C3 et C4) ⇨ Rédiger des constats d'audit (C5) Cette évaluation corrigée par un examinateur externe représente 60% de la note finale. *L'obtention du seuil de réussite conditionne le passage au 2ème temps de l'évaluation* 2) **Présentation orale (30 minutes) de mises en situation d'audits, évaluées par un examinateur externe, simulant un contexte professionnel** (C2, C3 et C4) ⇨ 2 mises en situation sélectionnées dans une base de situations issues du terrain de manière à reproduire au plus près le contexte réel. L'objectif est d'évaluer les actions, le positionnement par rapport à la conformité et le comportement du candidat au regard des compétences attendues. **Durée totale de l'évaluation :** -2h00 **Seuil de réussite :** - **Evaluation écrite** : 60% du total des points - **Présentation orale** : 75% du total des points Pour obtenir la certification, il est nécessaire de valider l'ensemble de l'évaluation (évaluation écrite, présentation orale)	

	Lien vers la page web d'AFNOR Certification	